

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 66/2024

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUIIN 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO**

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avaient donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Election des membres représentant la Commune de Rousset au sein du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du Collège de Rousset

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des représentants de la Commune de Rousset au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des installations sportives du Collège de Rousset.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions combinées des articles L.5211.7 et L-5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'élection des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des installations sportives du Collège de Rousset, à savoir 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après avoir procédé aux opérations de vote,
- DECIDE d'élire en qualité de :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|---------------------|---------------------|
| Mr Philippe PIGNON | Jean-Pierre WALTER |
| Mr Gilbert ESPOTO | Michel TARDIEU |

Pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives du Collège de Rousset.

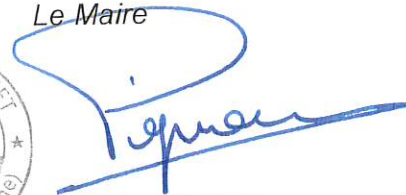
RÉSULTAT DU VOTE : VINGT-CINQ POUR, QUATRE ABSTENTIONS (Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Laurence DESCHLER)

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO

Le Maire



Philippe PIGNON